

Formation Premiers Secours en Santé Mentale



Objectif de l'action

Former les agents aux Premiers Secours en Santé Mentale en apprenant comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants ou des crises de santé mentale.

La circulaire du 23 février 2022 du ministère de la santé (NOR : TFPF2133602C) appelle les employeurs publics à participer activement au développement et à la promotion de la formation en santé mentale pour leurs agents.

L'intégration du secourisme en santé mentale dans les actions de formation des employeurs est fortement encouragée, avec l'utilisation de programmes validés disponibles.

Le programme international de Premier Secours en Santé Mentale (PSSM), connu sous le nom de **Mental Health First Aid**, a été conçu en Australie en 2000 et déployé dans plusieurs pays dès 2003. Introduit en France fin 2018, il a permis de former 50 000 secouristes et d'accréditer 875 formateurs à ce jour.

L'intégration du programme PSSM dans les actions de formation des employeurs publics vise à répondre à un besoin croissant de sensibilisation et d'intervention précoce en matière de santé mentale en milieu professionnel.

Cette initiative contribue à créer des environnements de travail plus inclusifs et bienveillants, où les problèmes de santé mentale peuvent être abordés de manière proactive et positive.

Programme de la formation Premiers Secours en Santé Mentale

Programme Jour 1

Session 1.1 Introduction à la santé mentale et aux interventions
 > Santé mentale en France (facteurs de risques, statistiques, conséquences)
 > Interventions efficaces

Session 1.2 Introduction aux premiers secours en santé mentale
 > Premiers secours en santé mentale
 • Cadre des premiers secours en santé mentale
 • Le plan d'action AERER
 > Présentation de la dépression
 • Signes et symptômes
 • Interventions

Session 2.1 Le plan d'action pour la dépression
 > Rappel de la dépression
 > Action 1 pour la dépression
 > Crise suicidaire : Présentation - Assister

Session 2.2 Les troubles anxieux
 > Présentation des troubles anxieux
 • Signes et symptômes
 • Intervenants

Programme Jour 2

Session 3.1 Le plan d'action pour les troubles anxieux
 > Rappel des troubles anxieux
 > Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de panique et chocs post-traumatiques
 • Action 1 pour les troubles anxieux (hors crise)
 • Crise d'attaque de panique : Présentation - Assister
 • Crise après un événement traumatique : Présentation - Assister

Session 3.2 Les troubles psychotiques
 > PSSM pour les troubles anxieux (suite)
 > Présentation des troubles psychotiques
 > Signes et symptômes
 > Intervenants

Session 4.1 Le plan d'action pour les troubles psychotiques
 > Rappel des troubles psychotiques
 > Action 1 pour les troubles psychotiques
 > Crise psychotique sévère : Présentation - Assister
 > Premier secours pour les troubles psychotiques (suite)

Session 4.2 L'utilisation des substances et le plan d'action
 > Présentation des troubles liés à l'utilisation de substances
 • Signes et symptômes
 • Intervenants
 > Action 1 pour l'utilisation de substances
 > Crise liée à l'utilisation de substances
 > Crise d'agressivité
 > Urgence médicale
 > PSSM pour l'utilisation des substances (suite)

En partenariat avec



APPRENDRE À AIDER

Accueil de l'assuré

1 Le formateur accueille les agents et présente le déroulé de la session de formation ainsi que toutes les modalités relatives à la formation (évaluation, certificat...)

Première journée de formation

2 Les agents participent à la première journée de formation selon le programme établi par PSSM France.

Seconde journée de formation

3 Les agents participent à la seconde journée de formation selon le programme établi par PSSM France.

Questionnaire d'évaluation Urops

4 A la fin de la formation, il est demandé aux agents de donner leur avis sur la formation qu'ils viennent de recevoir.

Evaluation PSSM et certificat

5 Post formation, l'agent est invité à évaluer sur le site de PSSM France la formation dont il a bénéficié. Cette évaluation lui permet également de recevoir son certificat attestant de sa formation aux Premiers Secours en Santé Mentale.



La formation dure 2 jours
(14 heures : 2 * 7heures)